

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 12/08/2020

Une réunion s'est tenue le 11 août 2020 à la préfecture de Côte-d'Or avec Dijon métropole, les services de l'Etat et l'Agence régionale de santé.

Elle a permis de définir une méthode de travail et un calendrier pour l'élaboration d'un plan d'actions à l'échelle de la métropole de Dijon, en cas de rebond de l'épidémie de Covid 19.

Les services de l'Etat fourniront leur concours à la métropole pour l'élaboration de ce plan d'action. Ce plan d'action sera élaboré dans le respect des compétences de l'Etat et des collectivités concernées, en lien avec le président du conseil départemental et les maires.

Des travaux partenariaux avec l'ensemble des acteurs concernés seront rapidement engagés pour préparer des mesures graduées aux 4 scénarios de reprise épidémique identifiés par le conseil scientifique dans son avis du 27 juillet 2020.

Parmi l'ensemble des mesures possibles, figure l'obligation du port du masque dans l'espace public, y compris en extérieur. Cette mesure est actuellement à l'étude, en association avec les maires, afin de contribuer à freiner le rebond de l'épidémie.

Dès que cela apparaîtra nécessaire les dispositions seront prises sans délai.

Le port du masque reste recommandé, y compris en extérieur et le respect des mesures barrières s'impose à tous.

Des points de situation réguliers seront organisés conjointement avec l'ARS.

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfecture de la Côte-d'Or
Service régional et départemental de la communication interministérielle

